

## CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE EN LIGNE

### GENERALITES

L'achat de skipass à distance s'effectue par une commande en ligne en se connectant sur le site [www.valfrejus.com](http://www.valfrejus.com)

Le client doit clairement s'identifier en complétant le formulaire en ligne lui permettant l'attribution de son forfait.

Pour finaliser sa commande, le client acceptera les présentes conditions.

Conformément aux exigences de l'article 1369-5 du Code civil, le client a la possibilité de vérifier le détail de sa commande et son prix total, de corriger d'éventuelles erreurs, avant la confirmation définitive.

L'âge du titulaire du skipass est calculé en fonction de la date du premier jour de validité du forfait commandé.

Il appartient à l'acheteur de s'informer sur les conditions tarifaires existantes avant de valider définitivement sa commande. L'exploitant ne pourra être tenu responsable du choix du client après validation de la commande. Toute commande vaut acceptation de la description des services et des tarifs indiqués sur le site internet.

Un e-mail de confirmation sera envoyé par l'exploitant. Ce dernier fait foi de justificatif d'achat et devra être présenté en cas de problème.

### TARIFS ET MODALITES DE PAIEMENT

Les prix indiqués sur le site internet sont des prix TTC en Euros.

Le montant des titres sélectionnés est exigible à la commande et les paiements sont effectués par carte bancaire et sécurisé (Visa, Eurocard, Master card).

Seules les commandes avec paiement par carte bancaire ayant fait l'objet d'un accord de la part de l'organisme bancaire sont traitées. Le refus de l'autorisation de débit du compte bancaire entraîne de fait l'annulation du processus de commande.

### LIVRAISON (achat hors rechargement)

Le client qui a acheté son forfait en ligne et qui ne dispose pas encore d'une carte magnétique (achat hors rechargement) bénéficie de deux modes de livraison :

- A domicile

Les forfaits achetés à distance sont livrés par voie postale à l'adresse indiquée par le client.

Prévoir un délai minimum de 10 jours entre la date de l'achat et la date du 1er jour de ski

*Afin d'évaluer votre date de livraison, veuillez appliquer la formule suivante : e-mail de confirmation de commande + préparation du colis et expédition le lendemain matin + délai d'acheminement postal constaté de 48 à 72H selon les régions.*

*Si les titres ne sont pas parvenus avant le jour du départ du séjour, le client se présentera à la caisse centrale des remontées mécaniques muni de son justificatif d'achat (e-mail de confirmation).*

*En cas de force majeure, de perturbation, grève totale ou partielle des services postaux, des moyens d'acheminement et de transport, l'exploitant ne saurait être tenue responsable*

- En caisse

Les forfaits commandés en ligne peuvent-être retirés auprès des caisses des remontées mécaniques de Valfréjus au plus tôt 48h après réception de l'e-mail de confirmation, sur présentation du justificatif d'achat.

Adresse : place du Thabor à proximité du départ de la télécabine d'Arrondaz

Toute commande de forfait en ligne hors rechargement fait l'objet de frais de dossier.

### RECHARGEMENT EN LIGNE

Le rechargement suppose que le client qui commande un forfait dispose d'une carte à puce rechargeable compatible avec le système de billetterie de l'exploitant.

La carte doit disposer d'un numéro au format :  
\*\* \_ \*\*\*\* \* \* \* \* \* \* \* \* \* \* \_ \*

Le rechargement en ligne dispense de tout passage en caisse. Le rechargement du titre aura lieu automatiquement lors du premier passage à une borne de contrôle.

Un e-mail de confirmation sera envoyé par l'exploitant. Ce dernier fait foi de justificatif d'achat et devra être présenté en cas de défaillance du support magnétique.

### CONTROLE DES SKI PASS

Toute personne utilisant une remontée mécanique donnant accès au domaine skiable sans titre, ou munie d'un titre non-conforme quant à sa date, durée de validité, catégorie d'âge, ou identité de son détenteur est passible des poursuites et indemnités ci-dessous :

- Versement d'une indemnité forfaitaire éteignant l'action publique. Cette indemnité forfaitaire est égale à 5 fois la valeur d'un titre 1 JOUR tarif public pratiqué par l'exploitant des remontées mécaniques considérées (Articles L 342-15, R 342-19 et R 342-20 du Code du tourisme)

- Poursuites judiciaires

- Retrait immédiat de tout titre nominatif ou personnalisé (nom, photo, réduction tarifaire spécifique, etc.) ne correspondant pas à son titulaire

### PERTE – DESTRUCTION – VOL

En cas de perte, de destruction ou de vol d'un titre d'une durée égale ou supérieure à 2 JOURS, le titulaire doit se présenter aux caisses de remontées mécaniques avec le justificatif de vente correspondant. Tout titre ayant fait l'objet d'une déclaration de perte, de destruction ou de vol de la part de son titulaire auprès de l'exploitant est désactivé afin d'empêcher quiconque de pouvoir accéder au domaine skiable.

Sous réserve des vérifications d'usage, le titulaire peut obtenir contre le paiement d'une somme forfaitaire de 5 euros un nouveau titre de transport dont la date de fin de validité sera identique à celle du titre original.

Tout titre d'une durée inférieure ou égale à 1 JOUR déclaré perdu ou volé ne donne pas lieu à remboursement.

Il en sera de même pour tous les autres titres dont le titulaire ne pourra pas présenter de justificatif.

### REMBOURSEMENT ET ECHANGE

Les forfaits achetés en ligne ne sont pas remboursables.

Le client peut souscrire une assurance annulation. Pour 3,20 € par jour, le Carré Neige Annulation offre toutes les garanties de Carré Neige (prise en charge des frais de secours et de transport, des frais médicaux et d'hospitalisation, assistance juridique) et intègre

une garantie supplémentaire sur les forfaits et les cours de ski, intégralement remboursés en cas d'annulation du séjour (conditions générales de vente sur [www.carreigne.com](http://www.carreigne.com)).

### JOURNEES DE SKI NON UTILISEES

Tout titre délivré qui n'aurait pas été utilisé ou utilisé partiellement, ne sera ni remboursé ni échangé, quelle qu'en soit la cause : maladie, accident ou toute autre cause personnelle au titulaire, et ce quelle que soit la durée de validité du titre.

### DROIT DE RETRACTATION

Les dispositions légales relatives à la vente à distance prévues dans le Code de la consommation prévoient que le droit de rétractation n'est pas applicable aux prestations touristiques (article L121-20-4 du Code de la consommation).

### FERMETURE OU INTERRUPTION DE SERVICE

En cas d'interruption du service, le titulaire d'un titre de transport peut se voir proposer un dédommagement du préjudice subi en cas d'arrêt complet et continu supérieur à une demi-journée de la totalité des installations auxquelles le titre donne accès.

Le titulaire peut bénéficier sur présentation de pièces justificatives :

- soit d'une prolongation immédiate de son titre du nombre de journées non utilisées ;
- soit d'un avoir correspondant au nombre de journées non utilisées à consommer au plus tard avant la fin de la deuxième saison d'hiver suivant la saison en cours ;
- soit d'un remboursement différé égal à la différence entre le prix payé par le titulaire du titre et le nombre de journées réellement utilisées multiplié par le tarif journalier en vigueur.

Les pièces justificatives devront être produites dans le mois suivant l'interruption de service. Le dédommagement interviendra dans les 4 mois suivant la réception des pièces.

### TRAITEMENT AUTOMATISE D'INFORMATIONS NOMINATIVES

Il est institué un traitement automatisé d'informations nominatives dont l'objectif est la constitution d'une base de données billetterie. Le responsable du traitement automatisé est **Valfréjus domaine skiable – Régie Intéressée des Remontées Mécaniques – Immeuble le Thabor – 73500 Valfréjus**

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, les personnes concernées par le traitement automatisé d'informations nominatives disposent d'un droit d'opposition, d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent. Elles peuvent l'exercer en envoyant un courrier à l'adresse suivante : **Valfréjus domaine skiable – Régie Intéressée des Remontées Mécaniques – Immeuble le Thabor – 73500 Valfréjus**